076-247600505-20240311-019-2024-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Accusé certifié exécutoire DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 11 MARS 2024**

Réception par le préfet : 13/03/2024 Affichage: 14/03/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

Etaient présents: LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE. AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

### Pouvoirs de :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

#### Excusés:

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme SCHUFT Emmanuelle

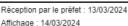
Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

#### Délibération n° 019/2024

OBJET : AUTORISATION DE CANDIDATURE A L'AIDE DE L'OFFRE DE LOISIRS CIBLEE DE LA CAF DE SEINE MARITIME DANS LE CADRE DU CTEJ CAMPAGNE DE CAUX

076-247600505-20240311-019-2024-DE

Accusé certifié exécutoire





# Délibération n° 019/2024

OBJET: AUTORISATION DE CANDIDATURE A L'AIDE DE L'OFFRE DE LOISIRS CIBLEE DE LA CAF DE SEINE MARITIME DANS LE CADRE DU CTEJ CAMPAGNE DE CAUX

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des **Collectivités Territoriales:** 

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2021 autorisant le Président à conventionner avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime et l'Education Nationale dans le cadre d'un Contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse,

Considérant que l'Etat, Ministère de la Culture et Ministère de l'Éducation Nationale, dans la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents, réaffirme la priorité gouvernementale portée à l'éducation artistique et culturelle, composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants et visant un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Cette priorité se traduit par l'objectif « 100% EAC » fixé en septembre 2018 par les deux ministères dans le cadre du plan d'action « A l'école des arts et de la culture ». Il s'agit de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et de qualité reposant sur les trois piliers de l'EAC pour développer les connaissances, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes, sur les différents temps : le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cette éducation artistique et culturelle commence dès le plus jeune âge, comme le préconise le protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants signé avec le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes en mars 2017.

Considérant que dans le cadre du Contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse, une partie du dispositif peut être dédié au temps extra-scolaire et notamment aux accueils de loisirs sans hébergement.

Considérant que de ce fait, le collectif In Itinere proposera leur projet Passation d'Escale à l'accueil de loisirs sans hébergement du 4 au 8 mars 2024.

Le collectif, composé de 3 comédiens, arrivera le lundi et rencontrera toutes les associations, les commerces, les corps de métiers. Ils sonneront aux portes et arrêterons les passants ou contacterons des habitants « ressources » selon les informations transmises par la mairie. Durant deux jours, avec les enfants de l'accueil de loisirs, ils vont recueillir histoires, anecdotes, habitudes et lieux préférés. Ces discussions durent parfois des heures, selon les envies des habitants. Ensuite, le mercredi, jeudi et vendredi, ils retravailleront cette matière à travers le théâtre d'improvisation pour créer un spectacle avec les jeunes qui sera présenté le vendredi 8.

Cette représentation sera ouverte à tous. C'est l'escale d'une compagnie dans un village. Considérant que ce projet a un coût de 4 400 euros.

Considérant que, dans le cadre de son aide à l'offre de loisirs ciblée, et conformément à la convention signée et la délibération prise le 25 juin 2021, la Caf de Seine-Maritime peut soutenir financièrement le projet à hauteur de 2 500 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20240311-019-2024-DE

Réception par le préfet : 13/03/2024

Affichage: 14/03/2024

D'AUTORISER la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation de ce projet issu du Contrat Culture, Territoire, Enfance de la réalisation 2023/2024;

D'APPROUVER ET D'INSCRIRE les dépenses au budget général 2024 ;

loisirs ciblée.

D'AUTORISER le Président à solliciter le Caf de Seine-Maritime dans le cadre de son aide à l'offre de

Serge GIRARD, Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes Campagne de Caux 52 Impasse du Lin 76110 GODERVILLE